

CIRCUIT JEUNES DES VOSGES Identifiant : Règlement CJ CODEP 88 2026/2027	PAGE N° 1
---	----------------------------------

Règlement du circuit jeunes du Comité Départemental des Vosges



INDICE DE RÉVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA RÉVISION
A	01/09/2026	

RÉDACTEURS

Sandrine Delbarre Busse

DESTINATAIRES

Membres du conseil d'administration, Secrétariat administratif, Clubs participants.

COMITE DES VOSGES DE BADMINTON

Julien Delbarre, président

www.badminton-vosges.com – bad.vosges@gmail.com

CIRCUIT JEUNES DES VOSGES Identifiant : Règlement CJ CODEP 88 2026/2027	PAGE N° 2
---	---------------------------------

SOMMAIRE

1. GENERALITES.....	2
1.2 Domaine d'application.....	2
1.3 Références.....	2
1.4 Définitions.....	3
1.5 Référent.....	3
2. Description détaillée.....	3
2.1 Description.....	3
2.2 Participation.....	4
2.3 Inscriptions.....	4
2.4 Tableaux.....	5
2.5 Confection des poules.....	5
2.6 Classements.....	7
2.7 Convocations.....	7
2.8 Autorité.....	8
2.9 Tenue.....	8
2.10 Récidives.....	8
2.11 Accueil d'une étape du Circuit Jeunes.....	8
2.12 Particularités de la finale du circuit jeunes.....	9

CIRCUIT JEUNES DES VOSGES Identifiant : Règlement CJ CODEP 88 2026/2027	PAGE N° 3
---	--------------------------------

1. GENERALITES

1.1 Objet

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doit se dérouler le Circuit Jeunes ainsi que la finale du circuit jeunes sur le territoire des Vosges. Il précise les modalités d'inscriptions, de participation, de qualification et financières.

1.2 Domaine d'application

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

1.3 Références

Guide du Badminton – Principes sportifs

Guide du Badminton – Règlement Général des compétitions

Guide du Badminton – Tenues vestimentaires et publicités

Guide du Badminton – Statut des joueurs

Courrier de la FFBaD (Réf : BLT/PLI/KL/2018-1082) autorisant que le Circuit Jeunes déroge à certains points du nouveau Règlement Général des compétitions

1.4 Définitions

FFBaD : Fédération Française de Badminton.

LGeB : Ligue Grand-Est de Badminton.

CODEP 88 : Comité Départemental des Vosges.

CDJ : Commission Départementale Jeunes des Vosges.

CJ 88 : Circuit Jeunes Vosges

CIJ : Circuit Interrégional Jeunes

CEJ : Circuit Elite Jeunes

BadNet : Logiciel de gestion des Championnats objets du présent règlement.

CIRCUIT JEUNES DES VOSGES Identifiant : Règlement CJ CODEP 88 2026/2027	PAGE N° 4
---	--------------------------------

1.5 Référent

Responsable Commission Départementale Jeunes
 Sandrine Delbarre Busse
 Portable : 06.89.38.60.70
 Mail : bad.vosges.cdj@gmail.com

2. Description détaillée

2.1 Description

2.1.1 Le Circuit Jeunes est une compétition officielle régie par le Comité des Vosges de Badminton qui, à l'issue de plusieurs étapes, attribue des titres départementaux aux vainqueurs des classements généraux de simple pour les catégories poussins, benjamins, minimes et cadets.

2.1.2 La compétition se déroule en 6 étapes + 1 finale sur sélection, se tenant sur un week-end complet. Ces étapes se composent d'étapes dites de « simple » et d'étapes dites de « double ».

2.1.3 La répartition en étapes de simple et étapes de double est définie en début de saison par la Commission Départementale Jeunes.

2.1.4 La gestion du Circuit Jeunes Vosges est confiée par le Comité des Vosges de Badminton à la Commission Départementale Jeunes dont le responsable est :

Sandrine Delbarre Busse
 Tél : 06.89.38.60.70
 Email : bad.vosges.cdj@gmail.com

2.2 Participation

2.2.1 Le Circuit Jeunes est une compétition officielle de niveau « Promotion »

Pour rappel, les compétitions organisées au sein de la Ligue Grand Est de Badminton sont réparties selon quatre niveaux :

- Les compétitions « Promotion » : Promoclubs et Circuits Jeunes ;

Identifiant : Règlement CJ CODEP 88 2026/2027 CIRCUIT JEUNES DES VOSGES	PAGE N° 5
---	--

- Les compétitions « Honneur » : Les Circuits Interregionaux Jeunes, les Championnats Départementaux Jeunes, les Interclubs Jeunes Départementaux et Pré-régionaux, les Intercodeps ;
- Les compétitions « Excellence » : Les Top Elite Régionaux, les Championnats Grand Est Jeunes, les Interclubs Jeunes régionaux ;
- Les compétitions « Elite » : Les Circuits Elite Jeunes, les Championnats de France Jeunes.

2.2.2 Le Circuit Jeunes est ouvert à tous les joueurs de catégorie d'âge inférieure à junior, licenciés à la Fédération Française de Badminton dans des clubs du territoire des Vosges mais également à des joueurs issus de Comité Départementaux autres sur invitation. Seuls les joueurs issus de clubs du territoire des Vosges pourront acquérir des points au classement général du Circuit Jeunes Vosges.

2.3 Inscriptions

2.3.1 Les responsables jeunes de chaque club devront inscrire leurs joueurs par l'intermédiaire du logiciel de compétition Badnet, via le compte associé à leur club. Le logiciel Badnet est utilisé par la CDJ 88 lors de chaque journée pour la confection des tableaux, la gestion des matchs et la diffusion des classements.

2.3.2 Seuls les joueurs possédant une licence en règle auprès de la FFBaD le jour de l'inscription pourront être inscrits.

2.3.3 Un joueur pourra être inscrit dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, mais jamais l'inverse. La catégorie d'inscription peut, en revanche, être différente en simple et en double. Exemple : un joueur poussin pourra s'inscrire en simple benjamin et en double poussin mais ce choix sera définitif pour la suite du circuit.

2.3.4 Pour les étapes de double, le double surclassement est autorisé.

2.3.5 Il est possible d'inscrire un joueur en cours de saison sans qu'il n'ait participé aux étapes précédentes. Il sera autorisé à jouer directement dans sa poule de niveau à condition que la CDJ 88 valide son inscription.

2.3.6 Un joueur devra être inscrit au plus tard 5 jours avant l'étape à laquelle il doit participer. Dans le cas du double, les paires ou jeunes au choix devront être inscrits 7 jours avant chaque étape. Aucune dérogation ne sera acceptée.

2.3.7 Des joueurs sans partenaires peuvent être inscrits en « recherche partenaire » et un tirage au sort, une fois les inscriptions closes, associera ces joueurs selon leurs catégories et leur niveau.

Identifiant : Règlement CJ CODEP 88 2026/2027 CIRCUIT JEUNES DES VOSGES	PAGE N° 6
---	--

2.3.8 Les frais d'inscriptions par étape sont de 5€ par joueur licencié dans les Vosges et 10€ pour un joueur licencié dans un autre département.

2.3.9 Le Comité des Vosges de Badminton facturera en fin de saison aux clubs vosgiens ces frais d'inscription.

2.3.10 L'apport de volants sur la compétition est la charge du Comité des Vosges de Badminton.

2.4 Tableaux

2.4.1 Les étapes comprennent 8 tableaux correspondant aux tableaux simple homme et simple dame des catégories poussins, benjamins, minimes et cadets.

2.4.2 Un minimum de 3 joueurs ou paires est nécessaire pour que le tableau puisse être disputé.

2.5 Confection des poules

2.5.1 Chaque étape se déroule en poules de 3 joueurs ou paires, parfois de 4 selon le nombre de joueurs inscrits dans chaque catégorie (exceptionnellement 5 dans le cas d'une poule unique).

2.5.2 Les poules sont confectionnées à partir du classement individuel des joueurs à l'issue de chaque étape, et sont organisées en plusieurs niveaux de jeu. Le niveau 1 est élaboré en premier, puis le niveau 2 et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les joueurs soient placés.

Le nombre de niveaux est décidé à l'issue des inscriptions des joueurs en fonction du nombre de participants au tableau.

Quelques exemples :
niveau en 2 poules de 3

poule 1	poule 2
1	2
3	4
5	6

CIRCUIT JEUNES DES VOSGES	Identifiant :	PAGE N°
	Règlement CJ CODEP 88	7
	2026/2027	

Afin que 1 et 2 n'affrontent pas toujours les mêmes adversaires, il est possible d'échanger :

poule 1	poule 2
1	3
2	4
5	6

Niveau en 1 poule de 5

poule unique
1
2
3
4
5

Format de poule unique où tout le monde s'affrontent : 1 match de +.

2.5.3 A l'issue des phases de poules, des matchs de classement sont joués entre les premiers, seconds et troisièmes des deux poules de même niveau. En cas de poule unique dans un niveau, ces matchs de classement ne sont pas disputés.

2.5.4 A l'issue de l'ensemble des rencontres, un classement final est calculé. Les résultats du niveau 1 déterminent le classement des places 1 à 6, les résultats du niveau 2 le classement des places 7 à 12, etc. Des points sont accordés en fonction de ce classement.

place	points	place	points	place	points	place	points
1	100	11	42	21	20	31	10
2	90	12	38	22	19	32	9
3	83	13	36	23	18	33	8
4	77	14	33	24	17	34	7

CIRCUIT JEUNES DES VOSGES	Identifiant :	PAGE N°
	Règlement CJ CODEP 88	8
	2026/2027	

5	71	15	30	25	16	35	6
6	65	16	28	26	15	36	5
7	60	17	26	27	14	37	4
8	55	18	24	28	13	38	3
9	50	19	22	29	12	39	2
10	46	20	21	30	11	40	1

2.5.5 Les places 1 et éventuellement 2 de chaque niveau permettent l'accession au niveau supérieur à l'étape de circuit jeunes suivante, dans la limite des places disponibles dans chaque niveau. Le dernier et éventuellement l'avant dernier de chaque niveau descendent quant à eux au niveau inférieur à l'étape suivante.

2.5.6 Dans le cas des étapes de double, les paires pouvant être modifiées d'une étape à l'autre, c'est la moyenne des points individuels issue du classement de l'étape de double précédente de chacun des joueurs de la paire qui permettra de déterminer le classement nécessaire à la confection des poules.

2.5.7 Lors de la première étape (1^{ère} étape de simple et 1^{ère} étape de double), ce classement sera établi grâce au classement permanent par point (CPPH) pour chaque catégorie. Dans le cas du double, la valeur d'une paire est représentée par la moyenne du CPPH de chaque joueur.

2.6 Classements

2.6.1 A l'issue de chaque journée, les joueurs sont classés suivant les points acquis d'après l'article 4.

2.6.2 Un classement individuel est établi à l'issue, selon le type d'étape jouée.

2.6.3 Les points acquis lors de la « Journée 2 » de la discipline jouée (simple ou double) sont additionnés à ceux acquis lors de la « Journée 1 », et ainsi de suite.

2.6.4 En cas d'égalité dans le classement les joueurs/paires seront départagées dans l'ordre : a) par le nombre de victoires,

b) si l'égalité persiste, ils seront départagés par la différence de sets,

c) si l'égalité persiste, ils seront départagés par la différence de points,

d) si l'égalité persiste, ils seront départagés par tirage au sort.

Identifiant : Règlement CJ CODEP 88 2026/2027 CIRCUIT JEUNES DES VOSGES	PAGE N° 9
---	---------------------------------

2.6.5 Le classement à l'issue des 6 étapes détermine les joueurs sélectionnés pour la finale du circuit jeunes.

2.7 Convocations

2.7.1 Le responsable du CJ diffusera les convocations aux responsables jeunes des clubs qui seront responsables de leur diffusion auprès des jeunes.

2.7.2 L'heure de convocation est la même pour tous les enfants d'un même niveau. Elle supplante celle indiquée sur Badnet et devra être strictement respectée. Un joueur en retard de plus de 10 minutes par rapport à l'heure de convocation sera déclaré « absent » et ne pourra pas participer à l'étape.

2.7.3 Le Juge-Arbitre pourra toutefois décider d'accepter le joueur à participer si son retard n'a pas d'impact sur le déroulement normal de la compétition.

2.7.4 Le joueur déclaré « absent » marquera 0 point pour cette étape et ce quelle que soit sa hiérarchie dans le classement général du CJ.

2.7.5 Aucun joueur ne pourra recevoir de point pour une étape, s'il n'a pas participé à cette étape, et cela quel qu'en soit le motif.

2.8 Autorité

2.8.1 La compétition est régie par les règlements de la FFBaD en vigueur. Elle est placée à chaque étape et durant les finales, sous l'autorité d'un juge-arbitre valide approuvé par la CDJ 88.

2.8.2 Les matchs sont auto-arbitrés et scorés par des joueurs au repos à l'aide de tablette, mais peuvent être arbitrés par des Officiels Techniques si le juge-arbitre le décide.

2.8.3 Qu'ils soient arbitrés ou non, toute intervention extérieure est interdite en dehors des arrêts de jeu autorisés, c'est-à-dire à 8 points et entre les sets (deux personnes maximums par joueur/paire).

2.8.4 En particulier, les entraîneurs, spectateurs et parents ne doivent pas s'immiscer dans les matchs en cours, même en cas de différends entre les joueurs.

2.8.5 En particulier, les entraîneurs, spectateurs et parents ne doivent pas s'immiscer dans les matchs en cours, même en cas de différends entre les joueurs.

Identifiant : Règlement CJ CODEP 88 2026/2027 CIRCUIT JEUNES DES VOSGES	PAGE N° 10
---	---

2.9 Tenue

2.9.1 Une tenue réglementaire est demandée, la règle étant dictée par le Guide du Badminton – Principes sportifs – Tenues vestimentaires et publicités.

2.9.2 Il appartient au juge-arbitre seul de décider si une tenue est correcte ou non. Cependant, conformément à cette circulaire, tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou Club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisée.

2.9.3 Les clubs devront informer leurs joueurs de ce point du règlement. Un joueur ne se présentant pas en tenue sportive (ex : jeans, pantalon) ne pourra pas participer à la compétition et ne marquera pas de point sur l'étape en question.

2.9.4 En cas de récidive, outre le fait que le joueur ne pourra pas participer à l'étape concernée, le joueur pourra également être exclu définitivement du CJ.

2.10 Récidives

En cas de manquements répétés aux différents points de règlement pré-cités (retard, forfait, tenue, refus et/ou oubli de scorer), un joueur pourra être exclu définitivement du CJ.

2.11 Accueil d'une étape du Circuit Jeunes

2.11.1 Le cahier des charges pour accueillir une étape du Circuit Jeunes est le suivant : o Faire acte de candidature auprès de la CDJ 88 dans les délais impartis.

o Disposer d'au moins 5 terrains

o Fournir les bénévoles (2 personnes à la table de marque, 2 personnes à la buvette, quelques personnes pour l'animation et le scoring des poussins) et le matériel (Poteaux, filets, Matériel d'animation pédagogique pour les poussins, Volants usagés, Ordinateur avec connexion internet, multiprises)

o Mettre à disposition tous les arbitres de son club (certifiés, stagiaires ou jeunes arbitres) ou à défaut des personnes ayant une bonne connaissance des règles (de préférence des compétiteurs). Ces aides, s'il ne s'agit pas d'arbitres, seront principalement utilisées pour officier lors des matchs des poussin(e)s.

o Prendre contact avec la presse locale pour annoncer chaque étape de la compétition et faire en sorte que la couverture de la manifestation soit maximale.

o La commission jeunes du CODEP 88 s'occupera des demandes d'autorisation, des inscriptions et des convocations. Il transmettra au club organisateur le fichier Badnet la veille de la journée de circuit jeune.

Identifiant : Règlement CJ CODEP 88 2026/2027 CIRCUIT JEUNES DES VOSGES	PAGE N° 11
---	---

2.12 Particularités de la finale du circuit jeunes

2.12.1 La finale du circuit jeunes n'est ouverte qu'aux jeunes licenciés ayant participé à au moins un circuit jeunes vosgien dans l'année.

2.12.2 La participation est soumise à sélection. Sont sélectionnés les 8 meilleurs jeunes de chaque catégorie au classement du circuit jeunes 2025-2026 (voir règlement du circuit jeunes départemental des Vosges 2025-2026). Les classés de 8 à 12 sont remplaçants en cas de désistement d'un sélectionné.

2.12.3 La commission jeunes diffusera le classement du circuit jeunes aux responsables jeunes des clubs qui s'occuperont d'avertir et d'inscrire les sélectionnés via Badnet.

2.12.4 Les joueurs s'inscrivent dans la catégorie d'âge à laquelle ils ont participé dans l'année et obtenu un classement.

2.12.5 Un joueur sélectionné doit être inscrit au plus tard 10 jours avant la finale, sans cela, il perd l'exclusivité de sa place, qui peut être attribuée à un remplaçant disponible, au premier inscrit.

2.12.6 La confection des tableaux se fera en 2 poules de 4 avec 2 sortants par poule et une phase finale, pour les simples et les mixtes dans le cas où 8 joueurs sélectionnés sont présents. Pour les doubles, le tableau se jouera en 1 poule unique de 4.

2.12.7 Si moins de 8 joueurs sélectionnés sont présents, la commission départementale jeunes choisira le format le plus adapté au nombre de jeunes présents.